

Réunion du 26 mars 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Mireille TARDY.

Date de convocation du Conseil : le vingt-et-un deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT Christophe PONCET.

Absents : Frédéric DELOLME, pouvoir à Pierre LETIEVANT

Secrétaire de séance : Bernadette TRANCHAND

Délibération n°2 : (2024-007)

Objet : Délégation de pouvoir :

Vu l'article L. 2122-18 du CGCT qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour portant élection des adjoints au maire,

Considérant que Mr JOURDAT Bruno a été élu 3^{ème} adjoint ce jour,

Pour la bonne marche des affaires communales, il y a lieu de procéder à des modifications sur les délégations octroyées lors du conseil municipal du 4 août 2020 (délibération n°1).

- Considérant que Mme RANGER n'est plus en charge des affaires scolaires, Mireille TARDY propose que la délégation octroyée à Mme RANGER lui soit retirée. Mireille TARDY propose que cette même délégation, à savoir :
 - le suivi des affaires concernant l'école,
 - les activités périscolaires, le sport,
 - les relations sociales,
 - la gestion du personnel municipal en lien avec l'école,soit attribué à Pierre LETIEVANT.
Il est également donné délégation à M. Pierre LETIEVANT l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.
- Considérant que M. DELOLME a démissionné de son poste d'adjoint, Mireille TARDY propose que la délégation octroyée à M. DELOLME lui soit retirée. Mireille TARDY propose que cette même délégation de fonction, à savoir :
 - le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,
 - l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux,
 - l'entretien général de l'ensemble des installations sportives,
 - la maintenance courante des bâtiments communaux ;
 - la centralisation, afin de coordonner en une direction unique, toutes indications sur l'état des locaux, émanant de tous les adjoints au Maire dans le cadre de leurs délégations,

- la gestion du personnel communal concerné par les travaux et entretiens des biens communaux,
soit attribué à M. Bruno JOURDAT.
Il est également donné délégation à M. Bruno JOURDAT l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,
ACCEPTE les nouvelles délégations de pouvoir aux adjoints.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme
À Tarentaise, le 27/03/2024

*Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le 02/04/2024
et affichage en mairie le même jour*

Mireille TARDY,
Maire de Tarentaise



Bernadette TRANCHAND,
Secrétaire de séance